

Un métier : Conducteur routier de marchandises



Son rôle

Sa mission première est de conduire un véhicule en vue d'assurer le transport et la livraison des marchandises. Il participe à la promotion commerciale de l'entreprise, le contact avec la clientèle étant fréquent, et assure l'entretien courant du véhicule. Il est également amené à effectuer des tâches complémentaires à son activité principale de conduite (charger ou décharger la marchandise, la contrôler, remplir les documents de transport...). Le conducteur routier de marchandises assure les opérations de conduite en secteur régional, national ou international.

Qualités requises

L'exercice de ce métier nécessite un sens de l'autonomie et des responsabilités, de la réactivité, notamment en présence d'évènements soudains, une concentration sur la conduite ou encore le respect des impératifs clients et horaires.

Ce métier demande également une certaine flexibilité du fait des horaires de travail qui peuvent être irréguliers (possibilité de travailler le jour, la nuit, le dimanche ou encore les jours fériés). Le conducteur peut être amené à s'éloigner de son domicile, pour une durée plus ou moins longue, et avoir des périodes d'activité discontinues.

Lieux et conditions d'exercice

Le conducteur routier de marchandises exerce son métier soit, chez des professionnels du transport, soit dans des entreprises dont l'activité de transport est complémentaire à leur activité principale.

Le métier de conducteur routier de marchandises s'exerce en grande partie sur la route, au volant d'un véhicule carrossé selon la nature de la marchandise à déplacer (benne, bâché, fourgon, porte voitures, bétonnière...).

Formations dispensées par ECF

Le métier de conducteur routier de marchandises est accessible en suivant **l'une des deux filières suivantes** :

1. Passer son permis "lourd" et une formation initiale minimum obligatoire (FIMO) :

- [Permis C](#)
- [Permis C1](#)
- [Permis CE](#)
- Permis C1E
- Formation Initiale Minimale Obligatoire du transport de marchandises (FIMO)

2. Obtenir une qualification professionnelle de conducteur routier par le titre professionnel :

- [Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur](#) (permet d'obtenir le permis C)
- [Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules](#) (permet d'obtenir le permis CE)

3. Le titulaire d'un permis de conduire des véhicules de transport en commun peut accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises, en obtenant le permis C et en suivant une formation spécifique dite "passerelle marchandises" :

- Formation spécifique dite passerelle - Transport de marchandises

Tous les 5 ans, tous les conducteurs routiers doivent suivre une formation continue obligatoire (FCO) :

- Formation Continue Obligatoire transport de marchandises (FCO)

Évolutions possibles

- [Agent d'exploitation](#)
- [Commissionnaire de transport](#)
- [Transporteur de marchandises](#)

Autres intitulés du métier

- Conducteur de poids lourds
- Chauffeur routier
- Routier
- Camionneur